

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/08/115

Objet : 115 - Marché n° VN23046 - Contrat de prestations de maintenance et support des logiciels ArcGIS

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté de délégation temporaire de signature du 17 juillet 2023 donnant délégation à M. Gérard MARY.

Vu le code de la commande publique,

Vu l'arrêt de délégation temporaire de signature du 17 juillet 2023 donnant délégation à M. Gérard Mary.

Vu la proposition présentée par la société ESRI,

Décide

- De signer le marché n° **VN23046 - Contrat de prestations de maintenance et support des logiciels ArcGIS**, avec la société ESRI, domiciliée 21 rue des Capucins - 92190 MEUDON.

Le contrat prend effet à compter du 05/09/2023 pour une durée d'un an ferme.

Le montant annuel du contrat s'élève à 5 109,32 € HT.

Fait à Vire Normandie, le 3 août 2023

Pour le Maire de Vire Normandie empêché
et par délégation
Le Premier Adjoint,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230804-115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2023

Affichage : 04/08/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Gérard MARY

